

Certificat médical, questionnaire de santé et attestation

Modifications IMPORTANTES:

A partir du 1er Avril 2023 nous vous informons que le Certificat Médical ne concernera **QUE** les joueurs qui participeront à des épreuves nécessitant le **Droit de Jeu Fédéral** qu'ils soient **Majeurs ou Mineurs**.

Pour tous les autres licenciés uniquement le Questionnaire de Santé devient obligatoire et doit être complété par la négative aux différentes questions pour participer à une compétition comptant pour l'index.

Vous devez fournir un certificat médical pour la saison 2024 si :

Si vous voulez participer à des épreuves nécessitant le Droit de jeu Fédéral.
Et si votre Ancien Certificat Médical est de plus de 3 Ans.
Que vous soyez Majeur ou Mineur.

Une fois enregistré un certificat médical est valable 3 ans sous réserve de renouveler sa licence chaque année sans interruption, de répondre annuellement à un questionnaire de santé, et d'attester avoir répondu négativement à toutes les questions.

Vous devez compléter un questionnaire de santé pour la saison 2024 :

Pour tous les licenciés nouveau ou ancien souhaitant participer à une compétition comptant pour l'index.
Vous devez répondre annuellement à un **questionnaire de santé en ligne de préférence**, et attester avoir répondu négativement à toutes les questions.

Questionnaire de Santé en Ligne:

Le plus simple est de faire vos démarches à partir de votre espace licencié sur le site de la FFGolf lorsque vous recevez votre confirmation de licence par mail.

Cela ne prend que quelques secondes !! Sinon fournissez nous votre attestation complétée.